



**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIERES (CCTP) N° DAF_2026_000281**

**POUR
LA LOCATION, LE MONTAGE ET LE DÉMONTAGE
DE TRIBUNES POUR LES CÉRÉMONIES DE
L'ACADÉMIE MILITAIRE DE SAINT-CYR
CÖETQUIDAN (AMSCC) À GUER (56)**

Validé :

1/ OBJET DU MARCHÉ

Le marché a pour objet la location, le montage et le démontage de tribunes pour les cérémonies de l'Académie Militaire de Saint-Cyr Coëtquidan (AMSCC) à Guer (56).

Il est composé de 2 postes :

- **Poste 1 : Cérémonie du triomphe (3^{ème} ou 4^{ème} week-end de juillet de chaque année) :**
 - Location, montage et démontage de deux tribunes avec places assises et d'un espace pour personnes à mobilité réduite (PMR) de 65 m² (voir descriptif article 3 / poste 1) ;
 - Montage et démontage de deux tribunes avec places assises et d'un à deux espaces VIP de 98 m² appartenant à l'Académie Militaire de St-Cyr Coëtquidan (AMSCC). Il est ajouté une prestation de location concernant l'espace VIP de 98m2 qui n'appartient pas à l'AMSCC.
- **Poste 2 : Autres cérémonies**

Ce poste prévoit une location éventuelle de tribune avec montage et démontage ou un simple montage et démontage de tribune appartenant à l'Académie militaire :

 - *Cérémonie des sabres* (2^{ème} ou 3^{ème} samedi de novembre de chaque année) : Location éventuelle, montage et démontage de 4 tribunes avec places assises ;
 - *Cérémonie du 2S* (dernier samedi de novembre ou premier de décembre de chaque année) : location éventuelle, montage et démontage de 2 tribunes avec places assises et d'1 tribune de 224 places assises. Transport des tribunes vers le site de Pratzen et retour ;
 - *Cérémonie d'accueil dans la famille Saint-Cyrienne (AFSC) et du baptême de la promotion de l'EMAC* (mi-janvier de chaque année) : Location éventuelle, montage et démontage de 2 tribunes de 580 places assises.

De manière exceptionnelle et à l'occasion de visites de hautes autorités, d'autres cérémonies non planifiées pourront être commandées en sus.

2/ OBLIGATIONS DU TITULAIRE

Le titulaire s'engage à fournir un matériel conforme aux normes de sécurité.

3/ DESCRIPTION DES PRESTATIONS DU POSTE 1

- **Location, montage et démontage** de deux tribunes allant de 3 500 places (total pour les deux tribunes) à 6 000 places (total pour les deux tribunes) réparties selon l'un des dispositifs qui seront commandés (conformément au plan en annexe - tribunes 1 et 2), en sièges coque, chaque tribune ayant une couleur spécifique (1 tribune avec des sièges rouges et 1 tribune avec des sièges bleus)
 - Une (1) tribune de 1 700 places et 1 tribune de 1 800 places (UO 1.1),
 - Deux (2) tribunes de 2 000 places (UO 1.2),
 - Une (1) tribune de 2 300 places et 1 tribune de 2 200 places (UO 1.3),
 - Deux (2) tribunes de 2 500 places chacune (UO 1.4),
 - Deux (2) tribunes de 2 750 places chacune (UO 1.5),
 - Deux (2) tribunes de 3 000 places chacune (UO 1.6).
- **Location, montage et démontage :**
 - d'une (1) à deux (2) espaces aménagés permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite (65 m²) (UO 1.7).
 - un (1) espace VIP de 98m² (location, montage, démontage) (UO 1.10).

- **Montage et démontage :**

- de deux (2) tribunes de 792 places chacune (conformément au plan en annexe - tribunes 3 et 4). Les tribunes **appartenant à l'Académie Militaire de St-Cyr Coëtquidan** sont de la marque « ALCOR EQUIPEMENTS », modèle AE-750-200-V. (UO 1.8).
- un (1) espace VIP de 98m² **appartenant à l'Académie militaire**. Le podium est à recouvrir d'une moquette aiguillée avec protection polyane, marches comprises. *La moquette et la protection polyane sont à fournir par le titulaire (montage et démontage) (UO 1.9).*

Les prestations comprennent :

- La location des tribunes, **sauf pour les prestations des UO 1.8 et 1.9**, sans aucune contrainte de marque pour les éléments à louer ;
- Les opérations de chargement et de déchargement ;
- Les opérations de montage ;
- La présence sur site obligatoire d'un représentant du titulaire lors du passage de l'organisme de contrôle ;
- Les opérations de démontage et d'évacuation de l'ensemble des éléments ;
- La mise en place d'engins de manutention ;
- La présence obligatoire d'un responsable de l'encadrement et de la discipline du personnel sur le chantier ;
- La récupération des déchets (liés à l'exécution de la prestation), les lieux devant être laissés propres.

Lieu de mise en place et planning (*J étant la date de la manifestation*) :

Lieu : MARCHFELD de l'Académie.

Planning :

- Le MARCHFELD est mis à la disposition du titulaire à J -14 pour le montage,
- Les opérations de montage devront être terminées à 14h00 à J-7, jour du contrôle de sécurité des tribunes,
- Les opérations de démontage et d'évacuation de l'ensemble des éléments doivent être terminées à 20h00 à J +5.

4/ DESCRIPTION DES PRESTATIONS DU POSTE 2

4.1. Prestations incluant la location, le montage et le démontage (UO 2.1 à 2.4)

- *Cérémonie des sabres* : 4 tribunes de 372 places assises chacune. (UO 2.1)
- *Cérémonie du 2S* : 2 tribunes de 688 places assises chacune et 1 tribune de 224 places. (UO 2.2)
- *Cérémonie d'accueil dans la famille Saint-Cyrienne (AFSC)* : 2 tribunes de 580 places chacune. (UO 2.3)
- *Cérémonie du baptême de promotion de l'EMAC* : 2 tribunes de 580 places chacune. (UO 2.4)

4.2. Prestations de simple montage et démontage, sans location (UO 2.5 à 2.8)

- *Cérémonie des sabres* : 4 tribunes de 372 places chacune (UO 2.5)
- *Cérémonie du 2S* : 2 tribunes de 688 places chacune et 1 tribune de 224 places (UO 2.6)

- Cérémonie d'accueil dans la famille Saint-Cyrienne (AFSC) : 2 tribunes de 580 places chacune (UO 2.7)
- Cérémonie du baptême de promotion de l'EMAC : 2 tribunes de 580 places chacune (UO 2.8)

Ces UO concernent uniquement les opérations de mise en œuvre pour des tribunes appartenant à l'Académie (pas de frais de location).

4.3. Autres prestations (UO 3)

Dans le cadre de la cérémonie du 2S précitée, transport (aller & retour) des tribunes vers le site de Prätzen.

4.4. Lieux, planning et particularités opérationnelles des prestations

• **Lieux de mise en place**

- Cérémonie des sabres : Place RIVOLI de l'Académie
- Cérémonie du 2 S : Site de PRATZEN (sur le camp militaire à 6 km du camp bâti)
- Cérémonies d'accueil dans la famille Saint-Cyrienne
- Cérémonie du baptême de promotion de l'EMAC : Place RIVOLI de l'Académie

Distance entre la place RIVOLI et le site de PRATZEN : environ 6 kms.

• **Particularités opérationnelles**

Les cérémonies du 2S et de l'AFSC ayant lieu à quelques jours d'intervalle (7 jours) et en des lieux différents (site de PRATZEN sur le camp de manœuvre et Place RIVOLI sur le camp bâti, soit une distance de 6 km), le titulaire doit :

- Assurer le montage / démontage des tribunes,
- Assurer le transport de l'ensemble du matériel lié au montage des tribunes (en plus des tribunes elles-mêmes),
- Prévoir le personnel en conséquence afin de respecter les délais.

Les cérémonies de l'AFSC et du baptême EMAC étant espacées de moins de 2 mois, les tribunes montées à l'occasion de l'AFSC ne seront démontées qu'à l'issue de la cérémonie du baptême de l'EMAC mi-janvier de chaque année.

• **Planning des opérations**

- Pour la cérémonie du 2 S :
 - Lundi et mardi précédent le 2S : acheminement des tribunes sur le site de PRATZEN ;
 - Mardi au jeudi 14h00 précédent le 2S : montage des tribunes ;
 - Jeudi 14h00 : contrôle de sécurité ;
 - Semaine suivant le 2S, à compter du lundi : démontage des tribunes sur le site de PRATZEN, acheminement sur la Place RIVOLI, montage des tribunes pour l'AFSC. Contrôle de sécurité le jeudi à 14h00.
- Pour la cérémonie de l'AFSC :
 - Contrôle visuel des tribunes par l'AMSCC
- Pour la cérémonie du baptême de promotion de l'EMAC :
 - Avec une bascule de la cérémonie en janvier, les tribunes restent montées sur RIVOLI ; le titulaire intervient pour le démontage à l'issue

ANNEXE N°1 AU CCTP « PLAN DE LA CÉRÉMONIE DU TRIOMPHE

